

**Conseiller(ère) juridique bilingue pour la résolution des plaintes
Contrat du 30 janvier au 15 octobre 2012**

Le conseiller ou conseillère juridique pour la résolution des plaintes examine, enquête et résout des plaintes contre des avocats et des parajuristes de la part de clients ou de membres du public, applique des méthodes alternatives de résolution des conflits, rend compte des progrès des plaintes et, au besoin, prépare la documentation pour le processus officiel de discipline professionnelle. Il ou elle offre au personnel du Barreau des conseils et des renseignements sur les opérations et autres sujets importants relatifs aux plaintes.

Vous êtes avocat ou avocate bilingue, autorisé par le Barreau du Haut-Canada et avez un minimum de sept ans d'expérience juridique en Ontario. Vous avez une solide connaissance du droit substantif et procédural dans plusieurs champs d'exercice, une excellente compréhension des tendances actuelles et des développements dans la profession juridique, des habiletés supérieures en écriture et possédez diverses techniques de résolution des conflits. Nous encourageons les offres de service des avocats ayant de l'expérience dans tous les domaines du droit. Nous sommes particulièrement intéressés par les avocats et avocates qui ont une grande expérience en droit de l'immigration ou en droit pénal, ou les deux.

Si ce poste vous intéresse, veuillez envoyer votre *curriculum vitae* en toute confiance avant le 25 décembre 2011 à : resumes@lsuc.on.ca, ou par la poste à Ressources humaines, Barreau du Haut-Canada, 130, rue Queen Ouest, Toronto (Ontario) M5H 2N6 ou par télécopieur à (416) 947-3448. Pour de plus amples renseignements sur ce poste, visitez le site web du Barreau à www.lsuc.on.ca.

Le Barreau du Haut-Canada souscrit au principe de l'égalité des chances afin de représenter la population de l'Ontario. Les candidatures des personnes représentant la diversité de notre profession et de notre communauté sont les bienvenues. Nous vous remercions de votre intérêt et contacterons directement les personnes dont la candidature sera retenue.